



La Vie de la Commune en Bref

POINT SUR LES TRAVAUX

13, rue Anatole Jovélet
- 80780 -

Tél. : 03-22-52-90-90

Fax : 03-22-39-05-30

Mail :

mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net

Site :

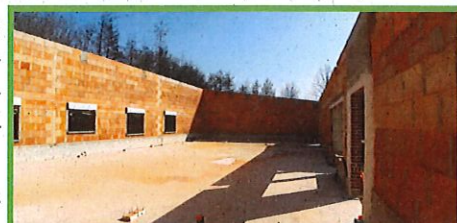
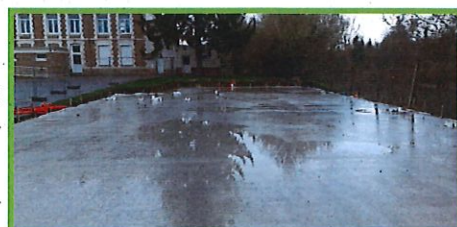
<https://mairiesaintlegerlesdomart.fr>

Depuis le 29 Novembre 2021, les travaux de construction de la salle d'évolution scolaire et sportive ont démarré.

Afin de répondre à ce besoin avéré, le conseil municipal a étudié la construction d'une salle d'évolution scolaire permettant la réalisation d'activités scolaires et périscolaires organisées en ateliers pour les écoles (maternelle et primaire).

Ces locaux permettront en travaillant en atelier d'accueillir les différentes classes afin d'y pratiquer des activités complémentaires à l'enseignement scolaire pour la cuisine, les activités sportives de motricité, de théâtre, de musique, de lecture et multimédia encadrées par leurs enseignants et accompagnateurs.

Cette salle permettra d'accueillir des activités périscolaires après les cours organisées par la commune formant un outil complémentaire à l'école.



DANS CE NUMÉRO:

Point sur les travaux	1
Gendarmerie nationale : Application ma sécurité	1
Élections législatives : les 12 et 19 Juin 2022	2-3
A.C.M. Juillet 2022	3-4
Inscriptions scolaires 2022/2023	4
Collecte de dons pour l'Ukraine	4
Les manifestations municipales	5
Avis aux habitants	6
Les fêtes à venir	6

GENDARMERIE NATIONALE : APPLICATION MA SÉCURITÉ



Ma sécurité
Application grand public



Au plus près de vous

- Infos et conseils pratiques
- Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes
- Signalement
- Écoute et accompagnement des victimes

Le ministère de l'intérieur propose maintenant à toute personne de télécharger l'application "Ma Sécurité" dont l'affiche est en PJ.

Ce nouvel outil permet d'orienter l'utilisateur dans ses démarches, de faciliter le contact avec les unités de gendarmerie et de police, de lui transmettre une information de qualité et de proximité, tout en renforçant les liens entre les citoyens et les forces de l'ordre, d'effectuer des pré-plaintes en ligne...

L'interface permettant l'envoi de notifications et permettant aux gendarmes de transmettre des messages directement aux utilisateurs de cette application ne sera active qu'en avril 2022, le temps de laisser un maximum

de monde télécharger cette application.

EXPÉRIENCE ET JEUNESSE, ENSEMBLE POUR SAINT-LÉGER



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : les 12 et 19 JUIN 2022

① INTERROGER SA SITUATION ÉLECTORALE

Depuis le 11 mars 2019, un nouveau service en ligne permet à chaque électeur de se renseigner lui-même sur sa situation électorale. Il permet de vérifier que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la

tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.



② LES DATES LIMITES D'INSCRIPTION

La date de clôture des inscriptions (hors cas particuliers) pour pouvoir voter lors de ce scrutin est fixée :
 - au **4 mai 2022 (minuit) pour les inscriptions réalisées sur Internet**
 - au **6 mai 2022 pour les inscriptions réalisées au guichet de la mairie**

③ DEMANDE D'INSCRIPTION : EFFECTUER MA DÉMARCHE

- **Sur internet** : Vous pouvez effectuer également votre démarche par internet sur le site mon.service-public.fr. « Inscription en ligne sur les listes électorales »;
- **Au secrétariat de Mairie** ;
- **Par courrier.**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables toute l'année si :

- Peut être électeur toute personne de nationalité française ayant atteint 18 ans, et jouissant de ses droits civiques.
- Peuvent être également électeurs, les ressortissants de l'Union Européenne qui peuvent se faire inscrire sur la liste complémentaire pour les élections européennes et municipales (mêmes justificatifs demandés).

Inscriptions d'office : À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies (entre 16 et 17 ans), l'inscription sera automatique. À la fin du dernier trimestre de l'année civile de votre majorité, si vous n'avez pas reçu de courrier de confirmation de votre inscription, vous devrez contacter ou vous présenter à la Mairie afin de vérifier votre inscription.

④ PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité en cours de validité : copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de la double page sur laquelle figure la photo sur le passeport;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois dans la commune libellé à votre nom. **Attention : les factures de téléphonie mobile ne sont pas acceptées.**

⑤ PROCURATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix, même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée devra se rendre au bureau de vote du mandant le jour du scrutin.

COMMENT FAIRE SA PROCURATION ?

- En remplissant le formulaire disponible sur internet . Une fois le formulaire rempli et imprimé, il faut se rendre dans un commissariat de police, une gendarmerie, au tribunal judiciaire de son lieu de travail ou de résidence ou dans un consulat. Il faudra alors remettre le formulaire et présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,...) ;

.../...

- En ligne en faisant une demande sur le site maprocuration.gouv.fr. Après avoir rempli le formulaire, le mandataire reçoit une référence d'enregistrement. Il faut ensuite faire valider sa demande en se déplaçant dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, il faut se munir de sa référence d'enregistrement et d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,...). Un courriel de la mairie viendra confirmer l'enregistrement de la procuration quelques minutes après vérification de l'identité ;
- En remplissant le formulaire Cerfa n°12668*03 disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Il faudra le remplir sur place et présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,...).

Pour donner procuration, il faut renseigner le numéro national d'électeur du mandataire. Il faut également renseigner son propre numéro national d'électeur si la demande de procuration est faite par Cerfa. Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne [Interroger votre situation électorale](#).

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2022 : TARIFICATION MODULÉE

Cette année, l'accueil de loisirs sans hébergement sera similaire à celui de l'année dernière. Nous avons fixé une jauge d'environ 85 enfants inscrits. Selon le protocole sanitaire qui sera mis en vigueur cet été, nous pouvons être amenés à restreindre les activités proposées.

Il se déroulera du 11 au 29 Juillet 2022, et accueillera les enfants de 3 à 14 ans. Il sera organisé par la Commune. Le centre sera encadré et animé par des animateurs et animatrices brevetés BAFA.



La Caisse d'Allocations Familiales a signé avec la commune une convention d'objectifs et de financement. Afin d'accorder un financement pour l'accueil de loisirs, cet organisme demande que soit mise en place une tarification modulée. Le conseil municipal a voté la tarification suivante :

- Quotient familial inférieur ou égal à 900 € : 6.00 € par jour, après déduction de l'aide de la CAF : 3.00 € par jour ;
- Quotient familial entre 901 € et 1300 € : 6.20 € par jour ;
- Quotient familial supérieur à 1301 € : 6.40 € par jour.

AGES	CRITERES
ENFANTS DE 3 à 14 ans	Enfants scolarisés ou domiciliés à SAINT-LÉGER, avec priorité absolue à ceux dont les 2 parents travaillent; Pour les enfants de 11 à 14 ans, il s'agit des enfants ayant été scolarisés à SAINT-LÉGER (de 2017 à 2022)
ENFANTS EXTÉRIEURS ET NON SCOLARISÉS À S ^T -LÉGER	Non prioritaires, inscription en fonction des places disponibles.

Conditions d'inscription :

- Concernant les enfants mis sur liste d'attente, les parents seront contactés après la journée d'inscription, selon l'ordre du dépôt de dossier et seulement s'il reste des places.
- Les collégiens dont les familles ont déménagé hors de la commune et du Regroupement Pédagogique Intercommunal seront considérés en extérieur.
- Les enfants dont les parents ont des impayés à la cantine et/ou à la garderie ne seront pas prioritaires.

.../...

.../...

AUCUN DOSSIER NE SERA RENDU EN MAIRIE OU AUX ÉCOLES, IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRÉSENTER AVEC LE DOSSIER COMPLET LORS DE L'INSCRIPTION.



Les inscriptions auront lieu le MARDI 03 Mai 2022 de 19H00 à 21H00 et le SAMEDI 07 Mai 2022 de 09H00 à 12H00 dans la Garderie périscolaire.

Le dossier d'inscription sera distribué aux enfants des écoles de la commune et sera ensuite disponible en Mairie.

Lors de l'inscription, vous devez vous munir du dossier complété et des documents suivants :

- ☛ votre numéro d'allocataire CAF ; ☛ fiche sanitaire de liaison complétée ;
- ☛ la copie des vaccins ; ☛ la copie du livret de famille ; ☛ fiche d'inscription complétée ;
- ☛ votre avis d'imposition 2021 si vous n'êtes pas allocataire ou non affilié au régime général ;
- ☛ attestation d'assurance extrascolaire couvrant Juillet 2022 ;
- ☛ fiche de paie (mars ou avril), ou attestation employeur ou attestation de formation.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023



Votre enfant est né en 2019 ou 2020, ou

Vous êtes nouvellement arrivés dans la commune

Les inscriptions se dérouleront

SUR RENDEZ-VOUS au

07.71.82.20.88 ou 03.22.52.97.16

Livret de famille et carnet de santé de l'enfant sont nécessaires.

**SOLIDARITÉ
UKRAINE**

COLLECTE DE DONS POUR L'UKRAINE

Dans le cadre de la solidarité nationale, la Commune de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, en lien avec la protection civile a souhaité apporter son soutien aux populations ukrainiennes, en organisant le 12 Mars dernier une collecte de dons (produits d'hygiène, secours, logistique ...).

Nous tenions à **remercier infiniment les nombreux administrés pour cet incroyable élan de solidarité à destination du peuple ukrainien. Un grand merci également aux élèves et enseignants du groupe scolaire qui ont souhaité aussi participer.**

À la rentrée des vacances de Pâques, nous allons accueillir 3 enfants ukrainiens à l'école primaire Jules Ferry.



LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

NOËL DES AÎNÉS

Le 19 Décembre 2021, comme l'an passé en raison de la situation sanitaire liée au COVID19, l'après-midi récréatif avec spectacle pour les aînés a dû être annulé.

La traditionnelle distribution du Colis de Noël a été maintenue durant la matinée, avec l'application des règles sanitaires et gestes barrières.

Au total 245 colis ont été distribués aux personnes de 65 ans et plus : 88 colis duo et 157 colis solo.

Le Conseil Municipal est soucieux de continuer ses actions et de maintenir le lien social envers nos seniors, en particulier les personnes les plus âgées et/ou isolées.



CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Suite au passage du jury le 22 Décembre 2021, voici les 3 premiers lauréats:

RÉSULTAT DU CONCOURS 2021

✧ **1^{er} PRIX** = FROIDURE Teddy

✧ **2^{ème} PRIX** = RUHAUT Dany

✧ **3^{ème} PRIX** = WARSZAWSKI Jean-Luc

PÂQUES AUX ÉCOLES



À l'occasion des fêtes de Pâques, nous souhaitons rendre un peu le sourire aux enfants de nos écoles, qui depuis Janvier subissent le COVID19 entre cas positif, cas contact, les différents tests de dépistage, les changements de protocole sanitaire...

La Municipalité a offert un sachet de chocolats de Pâques à tous les enfants scolarisés.



FÊTE DES MÈRES

Si vous êtes nouvelle habitante dans la Commune, pensez à vous faire connaître auprès de la mairie munie de votre livret de famille **avant le 29 Avril**. **Toute Maman non déclarée ne pourra prétendre à la remise de son cadeau de Fête des Mères**, lors du passage du Conseil Municipal le **Samedi 28 Mai 2022 au matin**.

Par ailleurs le Conseil Municipal a décidé que **les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères antérieure à 2019 ne pourront pas prétendre à la remise de leur cadeau**.

RÉDERIE DU DIMANCHE 15 MAI 2022

Organisée par la Municipalité.

SERVICE RESTAURATION LE MIDI

TARIFS :

- ⇒ 5 € les 3 mètres pour les particuliers
- ⇒ 10 € les 3 mètres pour les commerçants

Inscription du 28 Avril au 13 Mai 2022 en Mairie de **SAINT-LÉGER-LES-DOMART**

Tél. : 03-22-52-90-90

Paiement à l'inscription en Mairie.

Pas de réservation téléphonique.

AVIS AUX HABITANTS

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

Il faut savoir que l'inscription sur la liste électorale se fait sur votre demande en Mairie en remplissant un formulaire CERFA.



**EXPÉRIENCE ET
JEUNESSE, ENSEMBLE
POUR SAINT-LÉGER**

**Mairie de SAINT-LÉGER-
LÈS-DOMART-80780**

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE CIVISME (extrait de l'arrêté préfectoral)

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité tels que tronçonneuses, tondeuses, perceuses, tailles haies thermiques etc... ne peuvent être effectués que :



- **du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30**
- **le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30**
- **le dimanche et jour férié : 10h00 à 12h00**



RENOUVELLEMENT CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT



N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention

À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler la carte d'identité ou le passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur incite le public à prendre dès à présent ses dispositions... en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire : dans l'une des 16 mairies de la Somme équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport : Amiens, Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme.

FÊTES À VENIR

MAI		JUN	
DIMANCHE 8	Fête de la Victoire	DIMANCHE 12	Élections Législatives 1er Tour
DIMANCHE 15	Réderie	SAMEDI 18	Cérémonie : Appel du Général De Gaulle
SAMEDI 28	Fête des Mères	DIMANCHE 19	Élections Législatives 2ème Tour
DIMANCHE 29	Partie de pêche de l'« U.N.C. »		Randonnée « La Déjantée 12 »
		DIMANCHE 21	Fête de la musique organisée par le « Comité des Fêtes »